

**COMPTE RENDU DE LA COMMISSION PLÉNIÈRE  
DU CCAS DE GAILLARD  
DU 16 FÉVRIER 2024 à 18H30**

**Etaient présents :** Mme VINCENT, Vice-Présidente  
Mmes. BOCCARD, KAMANDA, GALY, BASTIAN, SIMULA  
MM. CORNEC, FOURNIER, DEGUIN

**Etaient absents représentés :** Procurations de M. BLOUIN à Mme. VINCENT  
M.COCHINAIRE à Mme. KAMANDA

**Service Action sociale :** M. Denis TSCHANN, Directeur

**Etaient absents excusés :** M. BLOUIN, Président  
Mme. KEFFIF  
M. PERRILLON

**Secrétaire de séance :** Mme GALY

Le quorum est atteint.

Mme la Vice - présidente ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres puis énumère les différents points à l'ordre du jour :

1. Approbation du CR de la commission plénière du 1<sup>er</sup> décembre 2023
2. Rapport d'orientation budgétaires (ROB) 2024
3. Prise en charge de transport pour les personnes retraitées
4. Aides facultatives et aides d'urgence : compte tenu des attributions décidées en commission permanente et des décisions du Président
5. Questions diverses

**1. APPROBATION DU CR DE LA COMMISSION PLÉNIÈRE DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2023**

Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

**2. RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRES (ROB) 2024**

Le ROB est destiné à présenter les orientations budgétaires du CCAS/PRE avant de passer au vote du budget, lequel dépend, pour l'octroi de la subvention, du vote du budget principal par le Conseil Municipal. Par ailleurs, la particularité du CCAS est qu'il est la structure juridique porteuse du PRE (Programme de Réussite Educative) depuis 2008 et ce, afin de percevoir les subventions dédiées.

**Pour rappel, le budget primitif 2023 s'équilibre comme suit :**

- **Section de fonctionnement recettes et dépenses pour le CCAS et le PRE : 169 990€ avec :**
  - Pour le CCAS : 134 990€
  - Pour le PRE : 35 000€
- **Section Investissement CCAS :** 2 501,96 € en dépenses et en recettes (suite à l'achat de la banque centrale réfrigérée pour l'épicerie sociale).

Le montant global du budget annexe CCAS/PRE 2023 : **172 491,96 €.**

## CCAS

### I. FONCTIONNEMENT

#### Dépenses CCAS :

Evolution des principaux postes de dépenses :

- Alimentation : 2 447,56€ avec 741,33€ pour les achats de denrées alimentaires pour l'épicerie sociale (329,28€ en 2022), 145,91€ pour l'achat des packs d'eau dans le cadre du plan canicule et 1 560,32 € (affectations diverses : 1 048,50 € pour le repas des aînés, 266,20€ repas des bénévoles de l'épicerie sociale notamment).
- Fêtes et cérémonies : 29 668,70€ (23 980,76€ en 2022). Le mandaté 2023 inclus des factures 2022 du repas des Aînés qui se tient en décembre et dont certaines factures sont mandatées au début N+1. La ligne a bénéficié d'un virement de crédit pour un montant de 4 271,25€.
- Transport collectif : 7 723€ (11 361€ en 2022).
- Frais d'affranchissement : 1 799,64€ (2 305,25€ en 2022).
- Autres contributions obligatoires (abonnement UNCCAS et factures mensuelles de la Banque alimentaire pour l'épicerie sociale) : 4 898,20€ (15 955,64€ en 2022)  
La banque alimentaire rencontre des difficultés pour transmettre les factures mensuelles chaque mois.
- Secours d'urgence : 15 776,82€ (21 673,12€ en 2022)
- Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé : 6 056,16€ (5 121,48€ en 2022)

#### **En 2023 :**

CCAS : Total mandaté en dépenses : 68 941,59€ (82 464,04€ en 2022)

#### Recettes CCAS :

Le titré 2023 a été supérieur au budgété avec des recettes à hauteur de 136 647,95 €.

- Recettes liées à la facturation de l'épicerie sociale : 5 191,55€ (4 000€ budgétés)
- Libéralités reçues : 366,40€
- Mandat remboursé (bon de Noël 2023) : 100€

Excédent de fonctionnement reporté 2023 : 48 440,59€

Montant de la subvention de la commune 2023 : 82 549,41€

### II. INVESTISSEMENT

Rappel :

Achat de la banque réfrigérée pour l'épicerie sociale pour un montant de 7 105,20 € TTC.  
Subvention obtenue de 6 276,26€.

Pour le BP 2023, la section d'investissement se porte à 2 501,96 €, en recettes et dépenses.

Partie Recettes, les 2 501,96 € ont été inscrits au budget 2023 comme suit :

- 626,96 € d'excédent d'investissement reporté de 2022 sur 2023
- 1 165 € de fonds de compensation de la TVA pour l'achat de la banque centrale réfrigérée
- et 710 € pour continuer l'amortissement de la banque centrale réfrigérée

**Au 31/12/2023**, ce sont 1 875,54 € qui ont été titrés en recettes.

Partie Dépenses : les 2 501,96 € ont été inscrits au budget 2023 comme suit :

- 1 791,96 € au compte 2188 pour équilibrer face aux recettes 2023
- et 710 € aussi en 2188 (opération d'ordre pour équilibrer l'amortissement)

## PRE

Montant de la subvention sollicitée en 2023 : 35 000€

**PRE DEPENSES 2023** : 35 000€ mandatés

**PRE RECETTES 2023** : 35 000€ titrés

### **L'ORIENTATION PRÉVISIONNELLE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

- En section de fonctionnement CCAS/PRE : 165 590€  
Pour le CCAS : 130 590€  
Pour le PRE : 35 000€
- En section d'investissement : 3 212,50€ (banque centrale réfrigérée de l'épicerie sociale).

**Le montant total du budget (fonctionnement et investissement) 2024 se porte ainsi à 168 802,50€.**

## CCAS

### **I. FONCTIONNEMENT**

#### **Principaux postes :**

#### Dépenses de fonctionnement :

- Alimentation : 12 000€ (18 500€ en 2023)
- Contrat de prestations de service : 2 500€ (2 500€ en 2023)
- Frais d'affranchissement : 3 000€ (2 400€ en 2023)
- Fêtes et cérémonies : 32 000€ (27 000€ en 2023)
- Secours d'urgence : 32 000€ (42 000€ en 2023).
- Autres contributions obligatoires : 20 000€ (18 500€ en 2023)
- Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé : 11 000€

Parmi ces dépenses, le conseil d'administration valide l'augmentation des montants des bons alimentaires à raison de 10 € supplémentaire par bon avec un plafond de 70 € par demandeur (ligne « secours d'urgence »).

#### Recettes de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement reporté 2024 : 67 706,36€  
Montant de la subvention de la commune 2024 : 58 883,64€  
Prestations de service : 4 000€

### **II. INVESTISSEMENT**

Les crédits en recettes d'investissement sont inscrits comme suit, pour 3 212,50 € :

- 2 502,50 € pour le solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- et 710 € pour continuer l'amortissement de la banque centrale réfrigérée

Au budget 2024, 3 212,50 €, sont prévus en dépenses d'investissement au compte 2188

## PRE

Montant de la subvention 2024 sollicité et qui sera reversé au budget principal de la mairie : 35 000€

### **3. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT POUR LES PERSONNES RETRAITÉES**

Le CCAS propose la prise en charge intégrale de l'abonnement senior de la TAC aux personnes retraités domiciliés à Gaillard, sous condition de ressources (1 178.85 € / mois pour une personne seule et 1 830.17 € / mois pour un couple).

Considérant que les « abonnements seniors » ne sont plus proposés par la TAC depuis le 10 décembre 2023 ;

Considérant que le plafond de ressource actuel ne tient pas compte de l'évolution du coût de la vie ;

Le Conseil d'Administration,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles

**Vu** la délibération n°2021.20 du CCAS de la Ville de Gaillard portant approbation du règlement des aides sociales facultatives

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration,

**Article 1. DECIDE** de reconduire la prise en charge intégrale des abonnements transports » TAC&GO Annemasse Pass » pour les personnes retraitées et domiciliées à Gaillard (*voir en annexe*)

**Article 2 FIXE** les plafonds de ressources pour l'attribution de la prise en charge des frais de transports sur la base du montant de l'ASPA majoré de 20% et revalorisé au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année

Soit 1 214,42 euros pour une personne seule au 01.01.2024

Soit 1 885.39 € pour un couple au 01.01.2024

**4. AIDES FACULTATIVES ET AIDES D'URGENCE : COMPTE RENDU DES ATTRIBUTIONS DÉCIDÉES EN COMMISSION PERMANENTE ET DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT**

Date de la commission	Nature de l'aide	Montant en euros
01.12.2023	Frais d'inscription gym	78,00 €
	Prise en charge de transport annuel	300,00 €
	Prise en charge de transport (3 mois)	39,00 €
	Dettes de loyer	500,00 €
	Charge des copropriété	408,00 €
	Prise en charge de transport (3 mois)	60,00 €
	Expertise médicale	160,00 €
05.01.2024	Prise en charge de transport LEMAN PASS	213,00 €
02.02.2024	Prise en charge de transport (6 mois)	120,00 €
	Facture hôpital	400,00 €
	Prise en charge de transport (1 mois)	45,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 323,00 €</b>

**5. QUESTIONS DIVERSES**

**Question de M. Deguin quant à la reprise du jardin d'insertion par la Maison Coluche**

Madame la Vice-présidente rappelle le contexte : en lien avec des contraintes budgétaires de plus en plus fortes, une priorisation des services financés par la commune bénéficiant aux seuls gaillardins a été engagée.

Le jardin d'insertion, co-financé, impliquait d'accueillir des agents en insertion hors commune avec une tendance nettement à la hausse ces dernières années. Compte-tenu de l'utilité du jardin, il a été décidé de travailler pour une reprise de sa gestion par une autre structure. La mairie a favorisé au maximum cette reprise par une mise à disposition à l'euro symbolique du terrain et du matériel dédié.

L'association départementale Maison Coluche - Restos du Cœur 74 a accepté la reprise de l'activité avec un accompagnement et des démarches associées tout au long de l'année 2023 mais vient, finalement, de se désister, notamment en raison d'un manque de bénévoles aptes à assurer cette gestion. La réflexion est en cours concernant l'avenir du site.

**Hébergement d'urgence**

La bénéficiaire ayant bénéficié d'une aide financière pour un hébergement d'urgence en août 2023 n'a toujours pas remboursé le CCAS. Dans ce cas de figure, les demandes de logement social ou recours DALO font généralement l'objet d'enquêtes approfondies qui peuvent être confiées à l'équipe mobile de l'UDAF.

**Rappel des dates des prochaines commissions plénières :**

22 mars : budget 2024 ; 7 juin ; 27 septembre ; 29 novembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.

Le président du CCAS,

Antoine BLOUIN



Le secrétaire de séance,

MARTINE GALY

